

Charte (v. 2.0)

Le DaProLab (Data Protection Laboratory)

Qu'est-ce que le DaProLab ?

- L'objectif d'un DaProLab est d'accompagner les participants dans leur mise en conformité avec le RGPD et d'autres cadres législatifs relevant également de la compétence de la CNPD, tels que, notamment, le Règlement sur l'IA et le Règlement sur la Gouvernance des Données (DGA).
- C'est un espace de discussion pour l'échange d'idées, d'interprétations et de points de vue sur un sujet spécifique entre professionnels, en présence d'une autorité compétente dans le domaine.
- Lors d'une séance de DaProLab, un sujet défini à l'avance est discuté entre les participants.
- Dans le cadre de leur responsabilisation (*accountability*), les participants peuvent confronter leurs décisions, prises de position, points de vue et idées à ceux des autres participants, afin d'obtenir un retour sur leurs choix.
- Les DaProLab favorisent l'échange de connaissances et d'expériences entre les acteurs du terrain.

Qui peut participer au DaProLab ?

- Le DaProLab est accessible à toute personne qui répond aux conditions d'accès définies et spécifiques pour chaque séance.

- Les conditions d'accès doivent répondre aux critères suivants :
 - Les participants sont des professionnels du secteur de la thématique de la séance DaProLab en question ;
 - Pas de présence pour détecter des opportunités de démarchage commerciale ultérieure.

Nombre de participants:

- Événement fermé à capacité limitée, déterminée par la taille de la salle (généralement en dessous de 40 participants).
- Maximum 1 à 2 représentants par organisation, afin d'éviter la surreprésentation d'un point de vue dans les discussions.
- Afin de permettre une diversification des participations, la CNPD collecte dans une première phase les demandes de participations puis sélectionnera de manière discrétionnaire, si nécessaire, le panel de participants parmi les demandes reçues.
- Les participants seront informés de leur confirmation dans un délai minimum de 1 semaine avant la date de l'événement.

Quelles sont les responsabilités des participants à un DaProLab ?

Equipe CNPD – un binôme:

Binôme défini en fonction du sujet traité dans le DaProLab :

- 1 profil juridique.
- 1 profil expert thématique interne ou externe.

Rôle de l'équipe CNPD :

- Modération de la séance.
- Inviter les participants à échanger.
- Partager les connaissances sur le sujet discuté.

Règles particulières :

- L'équipe de modération de la CNPD ne prend pas de position.
- L'équipe de modération de la CNPD recadre le débat si nécessaire.

Participants:

Les participants contribuent à la discussion durant la séance.

Ce que n'est PAS un DaProLab

- Une séance de formation de la CNPD.
- Une conférence de la CNPD.
- Une séance pour obtenir des prises de position de la CNPD.
- Les interventions des modérateurs de la CNPD, lors d'une séance, ne font pas office de prise de position de la CNPD.

Divers

Programme et modalités d'organisation

Les thématiques abordées lors des DaProLab sont définies par la CNPD, en fonction des priorités institutionnelles et stratégiques du moment.

La CNPD se réserve le droit de déterminer librement le programme, son contenu et la fréquence de sessions.

Toutefois, la CNPD encourage vivement les parties prenantes à soumettre des propositions de sujets, en particulier lorsqu'elles sont accompagnées d'un cas d'usage concret. Ces suggestions seront examinées avec attention et pourront, le cas échéant, être intégrées à notre programme lors d'une session ultérieure.

Aucune communication du contenu débattu dans une séance de DaProLab ne sera émise par la CNPD, à l'exception des éventuelles présentations effectuées par des intervenants après accord des auteurs.

Une conclusion sur le sujet traité sera effectuée en fin de séance :

→La conclusion peut éventuellement aboutir à la planification d'une autre séance sur le même sujet.

La CNPD se réserve le droit d'annuler une session sur décision motivée, en particulier en cas de force majeure. Dans ce cas, les participants inscrits seront notifiés dans les plus brefs délais.

Langues des sessions

Les sessions DaProLab se tiennent dans l'une des langues officielles du Grand-Duché. Selon la langue des intervenants experts, certaines sessions peuvent aussi se dérouler en anglais. Lorsque plusieurs langues figurent dans l'annonce d'une session, il est important de noter qu'aucune interprétation simultanée ne sera assurée: cela signifie simplement que la session pourra alterner entre les langues annoncées.

Interdiction d'enregistrement

Par respect pour l'ensemble des participants et intervenants, toute forme d'enregistrement ou de prise de vue est soumise à leur consentement explicite préalable.

Politique de confidentialité DaProLab

Les données collectées dans le cadre du DaProLab sont traitées conformément à la politique de confidentialité de la CNPD, disponible sur demande ou consultable à l'adresse suivante :

<https://cnpd.public.lu/fr/support/protection-des-donnees.html>



Point de contact DaProLab

Pour toute demande relative au format DaProLab (informations ou inscriptions), nous vous invitons à nous contacter à : daprolab@cnpd.lu